

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 30 septembre 2025

Présents : MMES POLICON, NYEMBAL, MM. BOUSSARD, BRUNET.

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : Amende 100.00 euros

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,

- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),

- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

➤ SENIORS :

- 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

- Ou bien une équipe U20

- Ou une équipe féminine U15F à 11.

- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1^{ère} saison d'infraction :
 - Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
- Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :
L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; **l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).**
 - Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

TERRAINS SUSPENDUS

529210- ES VITRY U18 D1 = 2 MATCHES FERMES A COMPTER DU 12/05/2025

Tour de coupe (si domicile) du 02/11 & 09 et /ou 23 Novembre en championnat

580485- US VILLENEUVE ABLON U18 D2 = 3 MATCHS FERMES A COMPTER DU 26/05/2025

05/10/25 en championnat & Tour de coupe (si domicile) du 02/11 et /ou 09 – 16 Novembre en championnat

532342 - PHARE ZARZISIEN SENIORS D3 = 1 MATCH FERME A COMPTER DU 01/09/2025

Tour de coupe (si domicile) du 02/11 ou 09/11 en championnat

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

FERMETURE DES TERRAINS

DEROGATIONS ANNUELLES

580485 VILLENEUVE ABLON US

Séniors D1 à domicile le samedi à 18h au lieu de 18h30

512963 THIAIS FC

U14 poule C à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

U14 poule F à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

14 poule J à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

553004 FC MANDRES PERIGNY

Séniors D2.A à domicile le dimanche à 16h30 au lieu de 15h00

Séniors D4.C à domicile le dimanche à 16h30 au lieu de 15h00

521870 SUCY FC

+45 ans poule A à domicile le dimanche à 9h30 au lieu de 11h00

560609 USJTO CHOISY

Séniors D4.C à domicile le dimanche à 17h00 au lieu de 15h00

565314 RC VILLENEUVE ST GEORGES

Anciens D3.C à domicile le dimanche à 9h30 au lieu de 11h30.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

560471 –FC VERS L'AVANT VITRY séniors D4.B- du 24/09/25

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

COUPE SENIORS

CALENDRIER

2ème TOUR	2 NOVEMBRE	¼ FINALE	3 MAI
CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER

54747870 – AS ZENAGA / CRETEIL FOOTBALL ACA séniors VDM du 28/09/2025

Courriel de Créteil du 24/09/25.

La commission enregistre le forfait avisé de CRETEIL FOOTBALL ACA, l'équipe de AS ZENAGA est qualifiée pour la suite de la compétition.

54747865 – USJTO CHOISY / BOISSY FC séniors VDM du 28/09/2025

Courriel de Choisy du 25/09/25.

La commission enregistre le forfait avisé de USJTO CHOISY, l'équipe de BOISSY FC est qualifiée pour la suite de la compétition.

54747871 – BANN'ZAMNI / FC VERS L'AV. VITRY séniors VDM du 28/09/2025

Courriel de Choisy du 25/09/25.

La commission enregistre le forfait avisé de FC VERS L'AV.VITRY, l'équipe de BANN'ZAMNI est qualifiée pour la suite de la compétition.

54767283 – VILLECRESNES US / FC INVICTA séniors VDM du 28/09/2025

Lecture de la feuille de match du 28/09/25.

La commission enregistre le forfait non avisé de FC INVICTA 1, l'équipe de VILLECRESNES US 1 est qualifiée pour la suite de la compétition.

54767282 – MIMOSA MADA SPORT / NOISEAU STE.S séniors VDM du 28/09/2025

Courriel de Noiseau du 25/09/25.

La commission enregistre le forfait avisé de NOISEAU STE.S, l'équipe de MIMOSA MADA SPORT est qualifiée pour la suite de la compétition.

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	3 MAI		

54767784 – VITRY CA 3 / ENTENTE SANTENY MANDRES séniors Amitié du 28/09/2025

Courriel de Santeny du 25/09/25.

La commission enregistre le forfait avisé de ENTENTE SANTENY MANDRES, l'équipe de VITRY CA3 est qualifiée pour la suite de la compétition.

54767779 – CHEVILLY LARUE ELAN / VILLENEUVE AFC séniors Amitié du 27/09/2025

Courriel de Villeneuve du 25/09/25.

La commission enregistre le forfait avisé de VILLENEUVE AFC, l'équipe de CHEVILLY LARUE ELAN est qualifiée pour la suite de la compétition.

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 CADRAGE	7 MARS	½ FINALE	30 MAI
¼ FINALE	2 MAI	FINALE	A DETERMINER

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

COUPE CDM

CALENDRIER

1 ^{er} Tour	26 OCTOBRE	½ FINALE	30 MAI
2 ^{ème} Tour CADRAGE	1 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	2 MAI		

ANCIENS

53495589 – NEW TEAM VINCE.AU C.41 / MANDRES PERIGNY 41 Anciens D2.A du 21/09/2025

Modification du calendrier.

La commission fixe la rencontre au 12/10/2025.

53495987 – VALENTON FOOT ACAD.41 / VILLECRESNES US 41 Anciens D2.B du 21/09/2025

Modification du calendrier.

La commission fixe la rencontre au 12/10/2025.

53495983 – SANTENY SL 41 / VILLENEUVE ANTILL. 41 Anciens D2.B du 21/09/2025

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de VILLENEUVE ANTILL.41.

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

540069 –VILLENEUVE ANTILL. 41 Anciens D2.B et D3.A- du 26/09/25

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

54850734 – VITRY PORTUGAIS US 41 / MINHOTOS DE BRAGA 41 Anciens D3.B du 28/09/2025

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de MINHOTOS DE BRAGA.41.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

1 ^{er} Tour	26 OCTOBRE	¼ FINALE	3 MAI
2 ^{ème} Tour	4 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/16 CADRAGE	1 MARS	FINALE	A DETERMINER
1/8 FINALE	5 AVRIL		

+45 ans

53497537 – IVRY DESPORTIVA VIMA 31 / FONTENAYSIEENNE ENT.31 Anciens +45 ans poule B du 28/09/2025

Courriel de Desp. Ivry Vimaraneses du 26/09/25 (Parc de Choisy Fermé)

La commission fixe la rencontre au 26/10/2025.

53497362 – VITRY ES 31 / US IVRY FOOTBALL 31 Anciens +45 ans poule A du 28/09/2025

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 26/09/25

Demande tardive de report de la rencontre, la date du 12/10 est une date de coupe du Val de Marne. La commission fixe la rencontre au 26/10/2025.

53497520 – ARRIGHI AS 31 / VILLIERS S/MARNE ES 31 Anciens +45 ans poule B du 05/10/2025

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 29/09/25, changement de date.

Accord de la commission, match remis au 26/10/2025.

COUPE +45 ans

CALENDRIER

1 ^{er} Tour	12 OCTOBRE	¼ FINALE	3 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	½ FINALE	31 MAI
FINALE	A DETERMINER		

+55 ans

53497874 – PARIS 13 ATLETICO 31 / PARIS FC 42 anciens +55 ans Poule B du 05/10/2025

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 29/09/25, changement de date et d'horaire.

Accord de la commission, match remis au 26/10/2025 à 11h.

53497976 – FONTENAYSIENNE ENT 42 / ENT.USVA CA VITRY 72 anciens +55 ans Poule C du 28/09/2025

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 24/09/25, changement de date.

Accord de la commission, match remis au 12/10/2025.

DEPARTEMENTALE « FEMININ »

FEMININES

A ce jour seuls 6 clubs sont engagés :

CO CACHAN, FC MAISONS ALFORT, PORTUGAIS CHAMPIGNY, FC SUCY, ES VITRY et VILLENEUVE AFC.

Afin de permettre à ces clubs de démarrer la compétition dans les meilleures conditions possibles, le début du championnat ne se fera qu'après les vacances de la Toussaint.

COUPE SENIORS FEMININE

CALENDRIER

EN ATTENTE

COUPE FEMININE U15 à 8

CALENDRIER

EN ATTENTE

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U 20

COUPE U 20

CALENDRIER

1 ^{er} Tour 1/8 FINALE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
¼ FINALE	3 MAI	FINALE	A DETERMINER

U 18

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

521870 – SUCY FC U18 D3.B du 24/09/25 –

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

COUPE U 18

CALENDRIER

1 ^{er} Tour	12 OCTOBRE	¼ FINALE	3 MAI
2 ^{ème} Tour	2 NOVEMBRE	½ FINALE	31 MAI
1/16 CADRAGE	11 JANVIER	FINALE	A DETERMINER
1/8 FINALE	8 MARS		

U 16

COUPE U 16 VDM

CALENDRIER

1 ^{er} Tour	12 OCTOBRE	¼ FINALE	3 MAI
1/16 CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER

COUPE U 16 AMITIE

CALENDRIER

1 ^{er} Tour	12 OCTOBRE	¼ FINALE	3 MAI
1/16 CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER

U 15

54808595 – CACHAN CO ASC 1 / VILLENEUVE ABLON US 1 U15 D2 du 27/09/2025

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de VILLENEUVE ABLON US 1.

54808584 – CRETEIL LUSITANOS F. 2 / VILLENEUVE ABLON US 1 U15 D2 du 04/10/2025

Courriel de Créteil du 30/09/25, changement d'horaire (-1h).

La commission note que la rencontre débutera à 16h00 au lieu de 15h00. Prévenir vos adversaires.

COUPE U 15

CALENDRIER

1 ^{er} Tour CADRAGE	10 JANVIER	½ FINALE	30 MAI
1/8 FINALE	7 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	2 MAI		

U 14

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

533680 – BOIS ABBE OUTRE MER 21 U14 poule E - du 24/09/25

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

53544690 – CHARENTON CAP 22 / CHAMPIGNY FC 94 22 U14 poule J du 27/09/2025

Courriel de Champigny du 26/09/25.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe CHAMPIGNY FC94. 22.

53576128 – CHEVILLY LARUE ELAN 21 / CRETEIL LUSITANOS F.22 U14 D1 du 04/10/2025

Courriel de Chevilly du 30/09/25, changement d'horaire (-1h00)

La commission note que la rencontre débutera à 15h00 au lieu de 16h00. Prévenir vos adversaires.

53544475 – VILLIERS S/MARNE ES 21 / CRETEIL LUSITANOS F.27 U14 poule I du 27/09/2025

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de l'équipe CRETEIL LUSITANOS F.27.

53543302 – FC D'ALFORTVILLE 21 / KREMLIN BICETRE CSA 22 U14 poule A du 27/09/2025

Lecture de la feuille de match.

La commission entérine le résultat de la rencontre

FC D'ALFORTVILLE – KREMLIN BICETRE CSA 22 : 21 - 0.

COUPE U 14 VDM

CALENDRIER

1 ^{er} Tour	18 OCTOBRE	¼ FINALE	2 MAI
1/16 CADRAGE	10 JANVIER	½ FINALE	30 MAI
1/8 FINALE	7 MARS	FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 18 OCTOBRE 2025 à 16h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CLUBS DE LIGUE.

COUPE U 14 AMITIE

CALENDRIER

1 ^{er} Tour	18 OCTOBRE
1/16 CADRAGE	10 JANVIER
1/8 FINALE	7 MARS
¼ FINALE	2 MAI
½ FINALE	30 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 12 OCTOBRE 2025 à 13h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.